



Syndicat National des Médecins, Chirurgiens,  
Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des  
Hôpitaux Publics



ALLIANCE HÔPITAL  
SNAM-HP & CMH

Le 16 Février 2021

## Communiqué Spécial Alliance-Hôpital (SNAM-HP & CMH) : Qui bloque la réforme de la Médicalisation de la Gouvernance Hospitalière ?

Blocage, vous avez dit blocage !!

La concertation sur la réforme de la gouvernance à l'hôpital public et l'organisation des GHT par voie d'ordonnance est l'occasion de mesurer le conservatisme de certains **directeurs**, arcbutés sur leur pouvoir issu de la loi HPST, qui a si tant mis à mal l'hôpital public, au risque de laisser échapper une occasion peut être unique de rétablir l'attractivité de l'hôpital public pour les soignants, **au meilleur bénéfice des soignés**.

La crise sanitaire a révélé, si cela était nécessaire, l'impréparation de notre système de santé paupérisé par des années d'austérité budgétaire soutenus par des administrations hospitalières qui voulaient de l'efficacité à bas coût, au prix d'une baisse de l'attractivité de l'hôpital public pour les médecins et les soignants.

Mais cette crise a aussi révélé la capacité des médecins et des soignants à s'organiser face à la Covid et leur grande mobilisation en faveur des patients, malgré des situations de véritable pénurie.

Aujourd'hui pour que l'hôpital public associe une offre de soin de qualité et une bonne gestion, il est indispensable que le projet médical partagé des GHT soit le fruit d'une élaboration commune impliquant l'ensemble des acteurs où l'administration doit être en soutien des soignants pour qu'ils assurent leur mission dans les meilleures conditions possibles.

Alliance-Hôpital SNAM-HP & CMH  
15, rue Ferdinand DUVAL – 75 004 PARIS  
[www.alliance-hopital.org](http://www.alliance-hopital.org)

Pourrait-on imaginer que le projet médical partagé ne soit pas approuvé par l'instance représentative de la communauté médicale de GHT, la CMG, par un avis favorable émis par un vote ? Pourquoi redouter un blocage par la CME si le projet a été élaboré en amont par l'ensemble des acteurs ? Au contraire, il semble souhaitable qu'un projet non consensuel puisse être bloqué, car s'il est imposé, il sera au mieux mal appliqué et sources de dysfonctionnements nombreux et coûteux, et c'est la prise en soin des patients qui en pâtira. **C'est souligner encore une fois l'importance du rôle des acteurs de terrain et de la reconnaissance des services.**

Le projet d'ordonnance, qui reprend la plupart des propositions du rapport « Claris » **sur la gouvernance et la simplification hospitalières**, prévoit de développer les codécisions entre le directeur et le président de la CME, notamment sur l'organisation interne des établissements et la gestion des personnels médicaux. Ces codécisions pourraient, d'après les syndicats de directeurs, « **être source de blocage et rendre les hôpitaux ingérables** » ! Comment peut-on penser que seule la vision administrativo-comptable qui a prévalu jusqu'à ce jour n'a donné que de bons résultats ? Comment ne pas voir que l'union des visions et des compétences médicales et administratives concrétisées dans la codécision ne pourra qu'être plus efficace pour le bien de tous, comme elle l'a été avec tant d'évidence pendant la crise Covid ? **C'est souligner l'apport de l'avis favorable de la CME sur le projet médical, qui viendra à la fois reconnaître l'engagement des médecins et soutenir l'action des directeurs !** Et encore une fois, il vaut certainement mieux un blocage, une non-décision, qu'une mauvaise décision.

Il a été proposé, dans un **souci** de clarté et **afin** de mieux affirmer la volonté de rééquilibrage, de regrouper les attributions du président de la CME ou CMG dans un nouvel article, faisant le parallèle avec celui définissant celles du directeur. Ce nouvel article est maintenant combattu par les syndicats de directeurs sous prétexte d'un risque de « **dérive bureaucratique et de confusion** » qui demandent du temps de réflexion pour que finalement rien ne bouge. Ce n'est **ni dans l'immobilisme, ni dans la rebureaucratiation** que l'on pourra restaurer l'attractivité de l'hôpital public et garantir aux français un **accès** à des soins de qualité pour tous.

**Au-delà des arguties et des accusations de « blocage », un tel corporatisme des directeurs n'a plus sa place. Comme le disait Henri Queuille, Président du conseil, en une citation souvent reprise par Edgar Faure : « l'immobilisme est en marche et que rien ne saurait l'arrêter » !**

Dr Norbert SKURNIK, Président de la CMH  
Pr Sadek BELOUCIF, Président du SNAM-HP

*Soutenez l'action d'Alliance-Hôpital en adhérant en ligne : [www.alliance-hopital.org](http://www.alliance-hopital.org)*

Alliance-Hôpital SNAM-HP & CMH  
15, rue Ferdinand DUVAL – 75 004 PARIS  
[www.alliance-hopital.org](http://www.alliance-hopital.org)